

amenés, l'on peut en venir à une estimation assez correcte. Je crois qu'en toute certitude je puis évaluer à \$30 ou \$35 la somme apportée par chacun d'eux.

*Quest. 285.* Y a-t-il à Québec quelques personnes spécialement intéressées à ne pas laisser les Norvégiens en cette Province?—Oui, il y en a qui ont reçu, et qui je le crois, reçoivent encore un fort salaire pour cela.

*Quest. 286.* Quels seraient, selon vous, les meilleurs moyens à prendre pour faire connaître ce pays aux émigrants norvégiens?—De nommer un agent qui connaîtrait parfaitement le Canada, et qui se tiendrait à Bergen en été, et qui, en hiver, voyagerait à l'intérieur de la Norvège.

*Quest. 287.* Avez-vous d'autres suggestions à faire?—Non; pas quant à présent.

QUESTIONS transmises à *Francis Clemow*, écuyer, agent de l'émigration à Ottawa, et les réponses de cet agent.

*Quest. 1.* Depuis combien de temps êtes-vous agent de l'émigration à Ottawa, et quel salaire recevez vous?—Depuis trois ans. C'est en avril, 1857, que j'ai été nommé à cet emploi, et mon salaire est de £300 courant par année.

*Quest. 2.* Quel est le nombre d'émigrants qui sont allés à votre bureau demander des renseignements ou des secours, durant les années 1859, 1858, 1857, 1856 et 1855 respectivement?—Le nombre d'émigrants arrivés à Ottawa en 1857, 1858 et 1859, se décompose comme suit :

En 1857—	1135 âmes, dont 574 du sexe masculin, 323 du sexe féminin, 238 enfants.
En 1858—	1829 “ 881 “ 439 “ 509 “
En 1859—	489 “ 206 “ 105 “ 178 “

qui peuvent être classés comme originaires des pays suivants:—

Angleterre,	—924 du sexe masculin, 276 du sexe féminin, 414 enfants; total—	1614.
Ecosse	—206 “ 23 “	131 “ —430.
Irlande	—321 “ 358 “	191 “ —870.
Allemagne	—201 “ 134 “	173 “ —508.
Ports d'en bas—	9 “ 6 “	16 “ —31.

Total..... 3453.

Mais c'est à de très rares exceptions que parmi les émigrants arrivés en 1857, 1858 et 1859, il en soit venu à ce bureau demander soit des renseignements ou des secours. N'ayant pas cette charge en 1855 et 1856, et comme il n'y avait pas alors de bureau de l'émigration à Ottawa, je suis incapable de dire quel est le nombre d'émigrants qui se sont rendus à cet endroit durant cette période.

*Quest. 3.* En 1859 et 1858, dans quelle proportion la pauvreté existait-elle parmi les émigrants, et quelle somme avez-vous appliquée à leur secours?—En 1858, nous comptâmes 223 adultes qui pouvaient être considérés comme indigents, et il fut dépensé pour eux en secours £147 7s. courant. En 1859, il y eût 121 adultes et 64 enfants que l'on considéra comme indigents, et auxquels il fut accordé des secours au montant de £94 12s. 4d. courant.

*Quest. 4.* Quels sont les fonds dont vous disposez à cet effet?—Ces fonds sont mis à ma disposition à la fin de chaque trimestre par le principal agent de l'émigration.

*Quest. 5.* Quelles sont vos instructions à l'égard des émigrants pauvres, et de qui les tenez-vous? (Veuillez citer textuellement ces instructions.)—Ce qui suit est l'exacte reproduction des instructions par moi reçues du principal agent de l'émigration à Québec, relativement aux émigrants pauvres:—

“ Les secours qu'il est permis de donner sont le transport et des provisions (du pain) pour le voyage, et ils doivent se borner aux grandes familles qui sont dans le dénument, ou aux femmes et aux enfants; excepté dans les cas de maladie, les hommes n'ont pas droit à ces secours.”

“ Si quelques cas extraordinaires venait à votre connaissance, comme par exemple une famille qui va retrouver ses parents, ou bien des personnes âgées qui vont retrouver leurs enfants, vous pouvez, étant convaincu qu'il y a nécessité de le faire, les mettre en route sur le champ, et de ce vous ferez mention dans votre prochain rapport hebdomadaire.”

“ Toute famille qui aura séjourné pendant plus de trois jours dans votre cité (si elle